

TD/JA

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

DECRET N°66- 390/PR-MJL

Sommaire :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Nomination de M. FOURN Gaston
Bernard en qualité de Conseiller
par intérim à la Cour d'Appel
de COTONOU.-

VU la proclamation du 22 Décembre 1966 ;

AMPLIATIONS :

PR 5
MIL 5
PT 2
MFAE 1
CF 1
DP 2
TRESOR 1
PG 2
PCA 2
PT COTONOU 1
PT OUIDAH 1
" P/NOVO 1
" ABOMEY 1
" PARAKOU 1
" KANDI 1
" NATITINGOU .. 1
CSM 1
Intéressé 1
Dossier..... 1
SGG 4

VU le Décret 144/PR du 24 Décembre 1965 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret 275/PR du 16 Mai 1966 déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret n°63/PR-MJL du 17 Septembre 1965 portant nomination de M. FOURN Gaston Bernard dans le corps de la Magistrature Dahoméenne ;
VU la demande en date du 29 Septembre 1966 formulée par M. FOURN Gaston Bernard ;
VU les nécessités de service ;
SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
Le Conseil des Ministres entendu,

LE D E C R E T :

ARTICLE 1er.- M. FOURN Gaston Bernard, licencié en Droit diplômé du Centre National d'Etudes Judiciaires, Magistrat est nommé Conseiller par intérim à la Cour d'Appel de COTONOU.

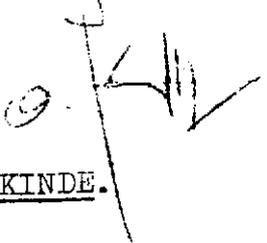
ARTICLE 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'exécution du présent décret qui aura effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Dahomey.-

FAIT A COTONOU, le 14 Octobre 1966

Par le Président de la République

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,


Général Christophe SOGLO


A. KINDE.